

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.13PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 300'000.- pour la
réalisation d'un équipement de type terrain « multisports » dans le
quartier des Moulins,**

**l'adoption de la réponse à la motion du 1^{er} septembre 2005 de Monsieur
le Conseiller communal Jean-David Chapuis demandant l'étude des
possibilités d'occupations sportives pour les adolescents et**

**le rapport de la Municipalité sur le postulat du 31 mai 2007 de Madame
la Conseillère communale Chantal Guibert demandant la création d'un
terrain de jeux dans le quartier Général-Guisan**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 10 juillet 2018.

Elle était composée de Madame et Messieurs Aurélie Maude HOFER, Jean-David CHAPUIS, Robin DELISLE, François GILLET, Philippe GUIGNARD, Jean-Louis KLAUS et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Madame Gloria CAPT, Municipale et de Monsieur Alexandre GREMAUD, urbaniste. Nous les remercions pour la présentation très claire d'un préavis très complet et leurs réponses précises aux nombreuses questions des membres de la commission.

Ce préavis fait suite à la motion du 1^{er} septembre 2005 de Monsieur le Conseiller communal Jean-David CHAPUIS, au postulat du 31 mai 2007 de Madame la Conseillère communale Chantal GUIBERT ainsi qu'à la pétition émanant de l'Association des Jeunes du Quartier des Moulins, datée du 1^{er} novembre 2009, qui demandait, et attend avec intérêt, la création d'un « terrain de foot synthétique ».

Ce projet est le fruit d'une consultation assez large. Il est porteur de valeurs pédagogiques et sociales et est en adéquation avec la vision du sport de la Municipalité telle que définie dans le plan directeur des sports. Afin de répondre à un réel besoin en activités sportives et de loisirs dans le quartier des Moulins, il a été opté pour un terrain multi-sports.

La Municipalité pense aussi répondre par le présent préavis au postulat du 31 mai 2007 de Madame la Conseillère communale Chantale GUIBERT dénommé « Création d'un terrain de jeux dans le quartier Général-Guisan », puisqu'aucun terrain adéquat n'est disponible directement dans le quartier précité.

L'OFROU a émis un certain nombre de recommandations suite à la consultation du projet en 2016, ce qui a permis de définir les exigences techniques des installations sportives.

Les installations sont prévues pour être facilement démontables, notamment en vue des travaux d'assainissement du viaduc prévus à l'horizon 2025. Des filets de protection seront également installés pour protéger les canalisations sous le tablier du viaduc. Au final, le projet a pris un peu de retard, l'OFROU ayant mis du temps à fournir toutes les indications qui ont permis de procéder au choix des équipements ainsi qu'à des oppositions qui ont mené à de légères adaptations du projet.

Le projet est dans la cible du plan des investissements (ligne 3027 au budget). Le calendrier prévoit une inauguration des terrains au mois de mai 2019.

La commission salue le travail de JECOS qui a permis de fédérer les jeunes du quartier autour du projet et souhaite ajouter un double vœu au rapport.

Vœu 1 :

Il est essentiel qu'il y ait une appropriation du projet par les jeunes du quartier qui pourrait se concrétiser via un partenariat conclu avec leur association.

Vœu 2 :

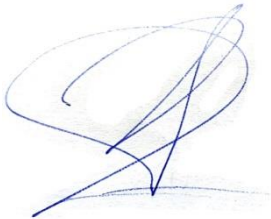
Un soin particulier devra être apporté à l'entretien et au nettoyage de la place. Il est important que des poubelles y soient installées en conséquence et vidées régulièrement.

Conclusions :

Le préavis répond à une partie de la motion CHAPUIS, mais ne la classe pas, elle reste d'actualité, puisque l'on pourrait encore, à l'avenir, aménager des terrains de sport dans d'autres quartiers de la ville. L'utilisation des terrains situés aux Rives du Lac montre que les jeunes se déplacent vers les terrains de sport et la position un peu excentrée de celui-ci ne devrait pas être un obstacle à son utilisation.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission s'est prononcée en faveur du préavis PR18.13PR et invite le Conseil communal à accepter l'ensemble des articles du préavis.

Le rapporteur de la commission



Ruben RAMCHURN

Yverdon-les-Bains, le 27 août 2018